REGLEMENT INTERIEUR

Conditions d'accueil

Le Centre accueille toute personne en situation d'urgence, pouvant justifier de son identité, **orientée par le 115 de l'Orne**. Seules les personnes ayant une pièce d'identité avec photo sont acceptées. Les personnes non connues du centre ou ayant fait l'objet d'une sanction doivent obligatoirement être reçues par un travailleur social présent de **9h à 12h30** et de **13h15 à 17h**. Les personnes accueillies au Centre d'Hébergement peuvent s'y présenter avec ou sans rendez-vous pour rencontrer un travailleur social.

La durée d'hébergement est de **7 nuits par mois**. Sous certaines conditions, une prolongation (si elle est justifiée) peut être accordée après un entretien avec un travailleur social du Centre d'hébergement d'Urgence.

L'accès à l'hébergement d'urgence ne peut se faire qu'en présence de professionnels. Il est formellement **interdit de faire pénétrer quiconque** au sein de la structure en leur absence.

Les accueillants attribuent une chambre (double ou simple) à la personne à son arrivée. Celle-ci peut être modifiée en cas de nécessité. Les animaux seront placés au chenil municipal et le propriétaire doit s'en occuper lui-même.

Horaires

Un accueillant est présent tous les jours de **8h à 9h** et de **17h30 à 19h30**. Une fois la structure intégrée, il est **interdit** de quitter les lieux avant le lendemain 8h. Sauf exception : rendez-vous ou travail.
Un passage à horaire irrégulier est assuré par l'accueillant après 19h30. L'accès au centre sera **impossible** entre **19h30 et 8h**.

Services

Le centre fournit exceptionnellement les repas. Par la suite, les personnes pourront être orientées vers des associations d'aide alimentaire.
Une machine à laver, de la lessive et un sèche-linge sont à disposition des personnes accueillies. Il suffit de s'inscrire sur le planning aux créneaux disponibles.

Le centre **prête du linge** de toilette et du linge de lit aux personnes accueillies. Ceux-ci devront être **remis aux professionnels** avant le départ du Centre d'Hébergement.
Les personnes accueillies peuvent demander le nécessaire d'hygiène corporelle.
Les objets de valeur, traitements médicamenteux… peuvent être remis à l'accueillant pour être placés en sécurité. Dans le cas contraire, nous déclinons toutes responsabilité en cas de détérioration ou de vol.
De **19h30 à 8h**, en cas d'urgence, un service **d'astreinte** professionnel est joignable par téléphone.

NOM et Prénom :
Date :
Signature :